



VILLE DU PRADET

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20230206-23-PV-0602-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2023

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS & LE 06 FEVRIER à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 30 janvier 2023.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Stéphanie ASCIONE - Eric GALIANO - Mylène SORIANO - Marine DESIDERI - Denis TENDIL - Armand CABRERA - Martine CABOT - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Marina BRONDINO - Valérie POZZO DI BORGO - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Magali VINCENT à Bérénice BONNAL - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE - Thomas MICHEL à Hervé STASSINOS - Emilie ROY à Jean-François PLANES - Viviane TIAR à Valérie RIALLAND.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Marine DESIDERI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Bonjour, nous sommes lundi 06 février, il est 14h00. Nous allons débiter la séance du Conseil Municipal de ce début d'année. On va commencer par l'appel. Marine s'il vous plaît.

Marine DESIDERI procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci. Donc le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal peut commencer.

J'ai reçu le pouvoir de Magali VINCENT pour Bérénice BONNAL, le pouvoir d'Emilie ROY à Jean-François PLANES, de Graziella PIRAS pour Stéphanie ASCIONE, Thomas MICHEL pour moi-même et de Viviane TIAR à Valérie RIALLAND.

Il y a quelques absents notamment dûs aux maladies, j'espère que tous vous portez tous bien et que dans vos familles ça va bien. Mais c'est vrai que la grippe est un petit peu difficile cette année.

Donc j'en profite pour saluer l'arrivée de Mylène SORIANO qui est avec nous aujourd'hui, qui a été installée à la dernière séance du Conseil Municipal et on a aussi Monsieur Eric ALBERT-JOURDAN qui est derrière moi et qui est le nouveau Directeur de Cabinet.

VOTE DU PV DU 12 DECEMBRE 2022

Donc on va commencer cette séance du conseil par l'approbation du PV du Conseil Municipal du 12 décembre 2022. Des remarques sur le PV ? Monsieur TENDIL...

Monsieur TENDIL : merci Monsieur le Maire, bonjour Mesdames et Messieurs les élus, oui j'ai une remarque. À priori le Conseil Municipal n'est plus retransmis en vidéo, je trouve assez...heu... Comment voulez-vous que les Pradétans soient informés des délibérations qui sont traitées, c'est quand même compliqué, surtout que j'ai eu y'a pas si longtemps que ça, il y a à peu près 1 heure, ils pensaient justement le voir en vidéo. Bon, c'est pas le cas. C'est vrai que l'heure du CM ne favorise pas non plus ceux qui peuvent se rendre disponibles et ceux qui travaillent également. Mais tout de même, les questions que nous avons évoquées, dans ce dernier PV, nous sommes toujours dans l'attente de réponses, et c'est pas toujours clair, aussi les réponses, c'est pas grave, de toute façon le PV est très bien fait, ça là dessus je ne reviens pas, il y a une chose que vous avez dit lors de vos vœux, que vous travaillez beaucoup, c'est très bien, même le week-end mais sachez aussi, que nous aussi on travaille énormément, même si on a pas les mêmes moyens. Merci.

Monsieur Le Maire : donc on va passer au vote du PV... Madame CABOT allez-y...

Madame CABOT : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je veux juste revenir sur le compte-rendu que j'ai lu avec grande attention, j'ai lu le pavé et je remercie la personne qui l'a tapé parce que c'est vrai que c'est assez fastidieux.

À la page 40 de ce compte-rendu, une question précise avait été posée par Monsieur JOFFRE, la dernière fois, concernant le CLSPD, le Conseil Local de Prévention de la Délinquance, Monsieur VENNET a répondu à Monsieur JOFFRE, je cite « que la mise en place serait effective dans les jours prochains, que la réunion avait été faite et que c'est une question de jours ». Le dernier Conseil Municipal date du 12 décembre, nous sommes le 6 février, cela fait quasiment 2 mois. Où en est-on à l'heure où je vous parle du compte-rendu de la réunion d'installation et de la mise en place effective ?

Monsieur le Maire : alors c'est une question à laquelle il va être répondu tout à l'heure puisqu'il y a une question qui a été faite par Madame BRONDINO, et Monsieur VENNET y répondra en fin de séance.

Madame CABOT : d'accord, merci.

Monsieur le Maire : donc on va passer au vote du PV. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

Vote : adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie.

Il a 4 points à l'ordre du jour, c'est ainsi, il y a des conseils municipaux où il y a beaucoup de délibérations, il y en a un petit peu moins aujourd'hui mais c'est un sujet important puisqu'il s'agit du rapport d'orientations budgétaires.

23-DCM-DGS-014 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Donc conformément à la législation, on commence par le rapport d'orientations budgétaires, et dans les 2 mois il faut voter le budget. Donc vous savez qu'on a vécu des années un petit peu difficiles, 2020, 2021, avec une reprise d'activité en 2022 normale, et puis 2023 on va continuer sur cette lancée.

On a une croissance du PIB qui est quand même soutenue malgré toutes ces problématiques. Soutenue à hauteur de 2,5 % malgré tous les problèmes qu'on a vécus au niveau national, que ce soit la crise de l'Ukraine et un certain nombre de problèmes qui sont liés à la guerre en Ukraine, notamment l'inflation qui a amoindri le pouvoir d'achat de certains Français.

Concernant le projet de loi de finances pour 2023, pas de gros changements pour le bloc communal, il y a 4 points qui ont été mis à l'ordre du jour, la refonte des indicateurs de calcul des dotations et fonds de péréquation, l'augmentation de 320 millions de l'enveloppe de la DGF, (j'espère qu'on en bénéficiera ou au moins qu'on n'aura pas de baisse cette année), aucun plafonnement du coefficient de valorisation annuelle des valeurs locatives, et puis un filet de sécurité sur les dépenses énergétiques avec des conditions d'éligibilité. Voilà alors ça c'était plutôt pour le PLF qui concerne un petit peu moins la Commune, qui a peu d'impact, comme je l'ai dit, sur le bloc communal.

Ensuite, ce qu'on peut noter en 2022 c'est que malgré une très très grosse pression inflationniste sur l'ensemble des services, sur les produits qui ont été commandés par la mairie ou qui ont été rendus par la mairie, l'inflation a été là pour la Commune, comme pour toutes les Communes de France, comme pour toutes les Interco de France, on a tous été victimes de l'inflation. Malgré ça, on a quand même réussi à maintenir notre épargne brute en 2022. C'est un signe encourageant, qui confirme la bonne gestion, la gestion saine et rigoureuse dans laquelle on s'est engagés depuis 9 ans, et on continuera en 2023 jusqu'en 2026.

Dans l'élaboration du budget qui sera faite dans les 2 mois, il y aura bien sûr cette nécessaire prudence, qu'on a toujours adoptée, qu'on continuera à adopter.

Donc qu'est ce qu'on a dans les différents éléments qui vont constituer le budget : il y a déjà la partie « produits » bien sûr. Pour le produit des services du domaine public et des ventes diverses, au chapitre 70, alors à noter une grosse reprise en 2022, parce que toutes les activités ont repris donc ça a permis de faire un peu plus de revenus, de produits sur les services du domaine public et des ventes diverses puisqu'on est passé à 1 555 000 en 2022. De façon prudente nous prévoyons dans le budget 1 300 000 de produits dans ce chapitre.

Ensuite nous avons les taxes. Vous savez que la compensation de la suppression de la taxe d'habitation prend son plein effet en 2023, ça veut dire que les contribuables Pradétans et autres, ne paieront plus du tout de taxe d'habitation, et ne paieront plus que la taxe foncière plus d'autres taxes additionnelles et des taxes syndicales. Et elle est compensée pour les Communes à l'Euro près avec la taxe foncière bâtie qui est en provenance du Département. Donc ça veut dire que le

taux de taxe foncière pour la Commune du Pradet est aujourd'hui de 10 %. Nous ne l'augmenterons pas en 2023 comme nous ne l'augmenterons pas dans les années qui suivent grâce à la gestion rigoureuse et saine que nous menons depuis toutes ces années, et que nous allons poursuivre dans les mois et années qui viennent.

Petite surprise de fin d'année, un beau cadeau de Noël, parce qu'en fait il y a eu une QPC qui a été posée, une Question Prioritaire de Constitutionnalité, qui fait qu'on a récupéré un petit peu d'argent dans le transfert de la taxe d'habitation. C'est un petit peu complexe mais ce qu'il faut retenir c'est que la Commune va récupérer 300 000 euros par an, donc là en 2022 on a récupéré sur 2021 et 2022, on a récupéré 600 000 euros. Donc c'était une bonne nouvelle pour la Commune, ça permet d'améliorer notre situation financière. Pour les années qui viennent, ça ne sera pas 600 000 euros mais 300 000 euros que nous récupérerons par an. Pour faire rapide, c'est lié à un Syndicat qui s'appelle le SILIAT.

Concernant la révision des bases communales, vous savez que pour calculer les revenus des taxes il y a une base locative qui est multipliée par le taux. Donc le taux est voté par la Commune et les bases locatives sont revues tous les ans par l'Assemblée Nationale et cette année suite aux indicateurs d'inflation, le taux au niveau national et donc pour la Commune du Pradet et toutes les collectivités, le taux de revalorisation est de 7,1 % en 2023. C'est un taux assez élevé mais qui est lié à l'indice des prix à la consommation harmonisé c'est ce qu'on appelle le ICPH exactement, qui va de novembre N-2 à novembre N-1.

Donc je pense que l'année prochaine, il y aura moins d'augmentation ou peut-être pas d'augmentation du tout mais en tout cas cette année l'augmentation des bases c'est 7,1 %.

La bonne nouvelle, c'est que la taxe d'habitation est complètement supprimée, la moins bonne nouvelle c'est que les bases vont augmenter à hauteur de 7,1 %.

Les taxes seront reconduites exactement au même niveau, c'est à dire 17,16 % pour la taxe d'habitation qui n'est due que pour les résidences secondaires, et qui n'est donc plus payée par les résidences principales, et 46% sur le foncier bâti.

Vous avez un graphique qui vous donne les masses de produits concernant les impôts directs locaux.

Nous avons ensuite la taxe additionnelle aux droits de mutations. Alors cette année, on voit qu'il y a un certain dynamisme au niveau du Pradet. D'ailleurs vous pouvez le constater, il y a pas mal de personnes qui veulent venir s'installer au Pradet. On a tous des amis qui nous demandent si on ne connaît pas un appartement ou une maison à vendre au Pradet, et dès qu'il y en a ça se vend assez rapidement. Il y a une grosse attractivité de la commune. Il y a une grosse demande pour venir vivre au Pradet, ce qui fait que les transactions sont assez nombreuses, ce qui permet à la Commune au passage de récupérer un petit peu d'argent, puisque cette année c'était un peu plus d'un million. Par mesure de prudence, on met un petit moins pour 2023, à hauteur de 700/800 000 euros et on verra bien si on arrive à atteindre le million qu'on a atteint l'année dernière ou pas !

Concernant le fonds de péréquation intercommunal, on prévoit un produit stable.

Ensuite la DSC, la Dotation de Solidarité Communautaire, est fixée à 76 176 euros en 2023.

Pour les dotations, la fameuse DGF, dont on parle depuis plusieurs années, au niveau national elle sera en augmentation de 320 millions d'euros, je l'ai dit tout à l'heure. Donc je pense que pour nous, la DGF devrait se stabiliser, on ne devrait pas avoir de baisse en 2023 en tout cas c'est mon

vœu le plus cher et si on pouvait avoir une réévaluation ce serait le mieux mais je n'y crois pas beaucoup.

Voilà c'est tout pour la partie « produits », vous savez qu'on a des produits qui vont être, je l'espère, relativement dynamiques, en tout cas stables.

Côté « charges », et bien on continue nos efforts de gestion, notamment les charges à caractère général, le fameux poste 011. En 2022, il y a eu une augmentation dans la mesure où on a repris une année à 100% d'activité. Mais ça reste néanmoins maîtrisé à hauteur de 3 033 013 € et on prévoit pour cette année, de façon prudente là encore, vous savez qu'on a l'habitude de minorer les prévisions de produits et majorer les prévisions de dépenses qu'on fait cette année, on prévoit un poste 011 à 3 200 000 €. On les tiendra et si on peut, on sera un petit peu en-dessous et on essaiera de comprimer un petit peu les coûts.

Concernant le personnel, vous savez qu'on a fait de gros effort sur le personnel depuis de nombreuses années, et on maintient ces efforts. 2022 a été une année un petit peu différente au niveau des RH. D'abord parce que l'activité a repris donc il a fallu remplacer plus de postes qui étaient vacants du fait notamment de maladies. Il y avait le fameux GVT, la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5% en année pleine. Il y a eu aussi la hausse du minimum de traitement pour tenir compte de la hausse du SMIC, il y a eu certains recrutements pour réorganiser les services et puis ensuite une harmonisation des régimes indemnitaires au niveau de la Métropole. Il y avait des différences de traitements au CTM, donc on a essayé de lisser ça dans le temps et on continuera sur 2023. Voilà je crois que j'ai fait à peu près le point sur les rémunérations perçues par l'ensemble du personnel, donc on est à 7,4 M€ pour la partie paie, 286 599 € en complément pour la partie hors paie, ce qui fait un montant de 7 686 599 euros.

On prévoit en 2023 une enveloppe à hauteur de 8 100 000 euros. Là encore on fera tout pour la réduire mais ça ne sera pas forcément évident. En tout cas si on reste à 8 100 000, ça veut dire que les dépenses de personnel resteront contenues.

Il y a ensuite le tableau des effectifs. Je vous rappelle que le tableau des effectifs c'est une photo à l'instant T, ça ne veut pas dire par exemple qu'il y a eu 7 recrutements, parce que la question revient tous les ans à l'occasion de la présentation du tableau des effectifs. Ce ne sont pas des embauches nettes, ce sont juste des embauches à l'instant T. Par exemple un agent qui est en maladie, qui est remplacé ça fait 2 postes pour 1, ce qui explique ce tableau des effectifs.

Vous avez différents graphiques pour expliquer la parité homme/femme qui est inexistante au Pradet puisqu'il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes dans les effectifs de la Commune. Ensuite la répartition des catégories A, B et C.

Nous avons également la fameuse attribution de compensation. Vous savez que c'est le pacte financier et fiscal avec la Métropole, donc on l'a légèrement ajusté à la marge. Il y a eu un nouveau calcul. On a perdu 21 000 d'un côté, on en a récupéré 18 000 de l'autre. Je vous passe ça, je sais qu'on a eu une petite diminution du taux de TEOM l'année dernière, donc ça veut dire que cette partie gestion de déchets est plutôt bien gérée par la Métropole et tant mieux.

Les autres charges de gestion courante, c'est tout ce qui est subventions aux associations, participation aux organismes publics ou privés notamment le CCAS, les Syndicats Intercommunaux, les indemnités des conseillers municipaux. Pas d'évolution majeure pour 2023. Mais là aussi par mesure de prudence on a augmenté un petit peu l'enveloppe, on espère qu'on sera en dessous, c'est mon souhait et je pense que ça sera une réalité. Mais le principe de prudence

s'impose. En attendant, comme je l'ai dit tout à l'heure, on minimise les dépenses en majeure les dépenses, comme ça on ne peut avoir que des bonnes surprises en fin d'année.

Le fameux prélèvement SRU. Donc en 2022 c'était 580 000 euros, en 2023 ça va être un petit peu différent, parce qu'il y a un décalage donc ce qu'on a versé en 2021, c'est à dire 320 000 euros, va être déduit de la pénalité en 2023, ce qui fait qu'on aura un prélèvement SRU au niveau de la DGF qui va être beaucoup moins important que celui qu'on a eu cette année et qui sera à hauteur de 280 000 euros. J'étais d'ailleurs ce matin en Préfecture avec de nombreux maires du Var ainsi que Monsieur le Préfet qui nous expliquait un certain nombre de choses au niveau de la loi SRU. Donc on leur a demandé, avec le Président Hubert Falco en tête, de ne pas alourdir la peine, et si possible de l'alléger, on verra bien ce qu'il en ressort, la réponse sera sur le 2ème semestre de l'année 2023.

Tout ça pour vous dire que le résultat en termes d'épargne brute et de dette, parce que les deux sont liées bien sûr, se contient très bien en 2022, puisqu'on va finir entre 3 000 000 et 3 100 000, plutôt vers 3 100 000 d'ailleurs, mais en tout cas on sera au-delà de 3 millions, ce qui est une année assez bonne. C'est une des bonnes années qu'on a faites, c'est lié à notre gestion rigoureuse, lié aussi au fait qu'on a eu cette bonne surprise de 600 000 euros, ce qui n'est pas neutre quand même, et puis au-delà de ça, de toute façon on était partis pour faire une belle année. C'est une épargne brute qui est saine, qui permet derrière de faire de l'autofinancement, pour financer les projets qui sont nombreux dans notre belle Commune, de manière à améliorer le quotidien des Pradétanes et des Pradétans, et de poursuivre les travaux d'infrastructure et surtout d'équipements, qui permettent d'encore mieux vivre au Pradet et de renforcer cette attractivité.

En 2023, on prévoit de rester dans un bon niveau d'épargne brute. Alors vous allez me dire que la fourchette est large, on va être 2 500 000 et 3 millions, je pense qu'on finira plutôt vers 3 millions à nouveau en 2023, mais mon ami PEYRATOUT aime bien la prudence, donc si je dis 3 millions, il va m'en vouloir alors je préfère dire entre 2 500 000 et 3 millions !

2023 devrait donc être encore une bonne année financière, c'est le fruit d'un labeur de plusieurs années, ça ne se fait pas tout seul, c'est pas en claquant des doigts, c'est un effort de tous les agents, un effort de chacun des élus dans leurs projets, qui sont assez précautionneux de l'argent public.

Alors ensuite niveau dette, et je crois que j'aurai quasiment fini, vous savez que depuis 2014 on a réussi à diminuer le niveau de dette de façon assez considérable, on est aujourd'hui stabilisés à hauteur de 6 millions, on a sécurisé un emprunt en début d'année 2022, un emprunt à hauteur de 1 500 000 euros, avec un taux de 1,61 % sur 20 ans. On a bien fait de faire cet emprunt parce qu'on s'est aperçu dans les mois qui suivaient que les taux ont remonté de façon assez drastique, on est plutôt aujourd'hui entre 4 et 5 % sur les emprunts sur 15 ou 20 ans donc je pense qu'on a réalisé une opération financière assez correcte. On sera certainement amené à emprunter dans les années qui viennent, notamment pour financer Marcel Pagnol, qui est un projet extrêmement structurant, une opération quand même de 10 millions d'euros, un peu plus même, donc en tout cas on continue cette bonne gestion, on continue de dégager de l'autofinancement pour la Commune de manière à pouvoir financer ce projet et bien d'autres.

Le recours à l'emprunt va donc être limité autant que possible, on est en train de regarder pour renégocier le fameux emprunt à structurer, indexé sur le niveau du CSP de la livre Britannique, la formule est un petit peu complexe, on va voir, on a des propositions de refinancement qui pourraient être enfin intéressantes donc on s'y penche et si les banques, ou au moins une banque, mais s'il y en a plusieurs c'est mieux, nous fait une proposition intéressante pour acheter cet emprunt à structurer, je pense qu'on sera appelé à le faire, peut-être en 2023.

Au niveau de la dette, on reste au niveau de la moyenne de la Région. Au niveau régional on est encore en-dessous et puis il y a aussi un calcul qui est important en termes de dette, c'est le nombre d'années pour rembourser la dette, on est rendu à 2,1 années, c'est pas un indicateur qui me séduit énormément, mais bon il existe, il est utilisé par les Collectivités.

En tout cas on a un taux d'endettement qui est très bon, on a une note au niveau des banques, qui est plutôt très bonne, elles considèrent que la Commune est bien gérée, que la Commune est saine, qu'elle n'est pas endettée, donc ça permet d'emprunter quand on a besoin, à des taux très satisfaisants.

Passons à l'investissement : je vous ai parlé de tout, des produits, des recettes, de la capacité d'autofinancement qu'on était capable de dégager grâce à nos efforts, grâce aux efforts des agents, grâce aux efforts de chacun des élus, donc l'autofinancement c'est bien, c'est surtout pour faire des investissements pour renforcer ce cadre de vie auquel nous sommes tant attachés. On prévoit aujourd'hui d'engager 5 millions d'euros, alors partiellement ou en partie parce que tout le monde peut comprendre que certains projets s'étalent sur plusieurs années. Donc en tout cas en termes de transparence, on souhaite vous afficher tous les projets sur lesquels on travaille et qui seront amenés à appeler ces 5 millions d'euros partiellement ou en partie. Ça commence bien sûr, par la démolition et la reconstruction du groupe Marcel Pagnol. Alors là-dessus on est aidé par la Région avec 3 millions d'aide pour l'instant, on a fait un dossier DETR, le Président du Département s'était engagé à nous aider sur l'école, je ne doute pas une seconde qu'il continue à le faire.

Ensuite on a le lancement des travaux pour la rénovation de la résidence autonomie, la rénovation des courts de tennis qui tiennent tant au cœur de Monsieur TENDIL, mais pas seulement, de tous les adhérents du club de tennis, la désimperméabilisation de la cour de l'école Sandro. Vous savez qu'aujourd'hui il y a pas mal d'aides qui sont obtenues notamment par l'Agence de l'Eau, c'est un projet qu'on mène avec Gilles VINCENT pour désimperméabiliser la cour de l'école Sandro, et je pense que c'est nécessaire.

Ensuite, des projets sélectionnés dans le cadre du budget participatif, une subvention pour l'aide à la production de logements sociaux, les subventions pour la rénovation des façades en centre-ville. On arrive un peu au bout du dispositif mais il y a toujours un petit peu d'argent à dépenser, en tout cas on a un beau centre-ville maintenant. Et puis divers travaux de mise aux normes et d'amélioration des locaux communaux, notamment en termes énergétiques, qui sont à la fois plutôt bien subventionnés, par nos collectivités partenaires, par l'Etat ou par l'ADEME et puis surtout qui permettent d'aider à sauver la planète à notre modeste échelle.

Comme je l'ai dit ces projets s'intègrent dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, tous ces projets ne vont pas se réaliser en 2023 mais ils seront réalisés sur 2023, 2024 ou 2025 en fonction du montant, de la complexité et des études vont intervenir cette année.

Donc comme je l'ai dit notre politique d'investissements s'appuie sur les partenaires, la Région, le Département, TPM, la CAF (on a signé récemment la CTG avec la CAF), les fonds Européens, on n'est pas forcément chef de file mais on peut être aidé par la Métropole ou par la Région, et puis tous ceux qui veulent nous aider sont les bienvenus, on leur tend les bras.

L'attribution de compensation d'investissement versée à TPM, vous le savez c'est pour tout ce qui est investissements récurrents, notamment voirie, enfouissement de lignes etc... C'est reconduit en 2023.

Voilà, ensuite on a un budget annexe, c'est le seul qui nous reste dans le budget de la régie des Transports. Vous savez qu'on a acheté un bus tout neuf il n'y a pas très longtemps, donc là il n'est pas prévu de dépenser plus d'argent. On a acheté un magnifique bus à 163 000 euros qui rend bien service, donc voilà pas d'investissement prévu sur ce budget de la régie des transports.

Voilà j'en ai fini avec cette présentation, les débats sont ouverts, je vous écoute, nous vous écoutons ! Madame RIALLAND.

Madame RIALLAND : merci Monsieur le Maire, chers collègues, donc aujourd'hui nous devons débattre des orientations qui président l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires, comme vous l'avez énoncé. Le ROB c'est un axe majeur d'une collectivité territoriale, il permet surtout, au-delà de l'évaluation des recettes et des dépenses de la Collectivité, de programmer les futurs investissements, les orientations, d'ailleurs ce dernier point est bien dans le titre du rapport d'orientations budgétaires. C'est la partie intéressante du ROB qui alimente normalement le débat.

Encore faut-il que lesdites orientations soient claires, ce qui est loin d'être le cas. La vie d'une collectivité n'est pas un long fleuve tranquille où vogue ça et là le navire au fil de l'eau. Il y faut un capitaine et surtout des orientations. Comme dit l'adage il n'y a pas de vente favorable pour celui qui ne sait pas où il va. Cette citation caractérise assez bien le document que vous nous présentez aujourd'hui. En effet, à la lecture du rapport d'orientations budgétaires que vous nous avez transmis, on ne voit pas où on va. En fait c'est un peu un ROB qui se dérobe. Normalement on devrait cerner le projet politique, avoir une idée des masses engagées dans chaque domaine...

Pendant les vœux, vous nous avez abreuvés de moultes projets, où sont-ils ? Je m'interroge d'ailleurs sur votre article 4 « investissements ». Après avoir écouté vos vœux, où sont inscrits les projets suivants : le port ? Qui ? Quoi ? Comment ? La ressourcerie ? Qui ? quand ? Comment ? La cave vinicole ? On en fait quoi ? La vidéoprotection ? Quel volume financier ? Le sentier du littoral... Et je continue, vous avez parlé de tout ça.

Et je vais prendre un exemple, le port. Vous nous annonciez au cours de vos vœux que des réunions publiques et groupes de travail seraient mis en place afin d'informer la population sur les phases du projet, tant administratif que technique. Or le port il est même pas cité dans le ROB, pourtant les travaux, déjà prévus, comportent bien une application municipale avec la rénovation de la digue, et c'est quand même un projet majeur pour Le Pradet. Et puis dans tous les cas, il était logique que face à toutes ces annonces pendant vos vœux, elles soient déclinées dans le ROB. Mais là encore on reste sur notre faim. D'autre part, il aurait été judicieux de détailler la part que vous allez mettre dans chaque investissement dans les 8 points cités. On peut noter que cela manque quand même un peu de transparence et que c'est une volonté de votre part qui est contraire à l'usage, cela en dit long.

Pour qu'il y ait un débat, il faudrait avoir matière à débattre, et ce n'est pas le cas ici. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Madame BRONDINO.

Madame BRONDINO : merci Monsieur le Maire, bonjour à tous. Juste une petite remarque, comme vous l'avez dit l'ordre du jour aujourd'hui était sur le ROB, un point très important. Je pense que la commission finances l'était tout autant, sauf que je n'y ai pas été conviée. Donc je tenais à le rappeler pour la prochaine fois. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur CABRERA était présent me semblerait-il jusqu'à ce jour, je vous ai croisé, je vous ai même dit bonjour. La commission finances s'est bien tenue, je ne sais pas pourquoi vous n'avez pas été invitée. La prochaine fois on ne manquera pas de le faire si ça n'a pas été fait en tout cas. Je note que quelqu'un de votre groupe était présent. Est ce qu'il y a d'autres choses ? Monsieur PEZERY ?

Monsieur PEZERY : j'entends bien que Monsieur CABRERA était présent mais Madame BRONDINO est une personne à part entière, donc la moindre des choses, elle fait partie d'une commission, donc ça serait bien qu'elle soit invitée et vos excuses auraient été bienvenues plutôt que de dire la prochaine fois on l'invitera.

Monsieur le Maire : écoutez d'abord je vais regarder ce qui s'est passé, comme je vous l'ai dit tout à l'heure et en fonction de ça j'appellerai Madame BRONDINO s'il y a matière. En tout cas je note qu'il y avait quelqu'un de votre groupe qui a participé à la commission finances. Je pense que vous avez pu poser toutes les questions que vous vouliez en toute transparence, voilà et il a posé plein de questions, je le sais.

Est ce qu'il y avait d'autres interventions ? Monsieur TENDIL.

Monsieur TENDIL : merci Monsieur le Maire, oui je voudrais revenir sur l'investissement. Monsieur le Maire pourquoi ne pas dissocier les travaux et les études qui doivent être faites en 2023 ? Parce que pour l'instant c'est loin d'être transparent. Cela évitera effectivement que j'intervienne ensuite. Vous engagez 5 millions d'euros pour les travaux qui seront programmés en 2023, certes, c'est une bonne chose, et bien sûr je reviens à ce qui me tient à cœur, c'est la rénovation des courts de tennis. Dans vos vœux en 2023, vous n'avez pas annoncé justement ce programme qui était à l'étude, je ne sais pas ou peut être vous allez le faire en 2023, je ne sais pas non plus pour le sport au Pradet. Qu'avez vous réellement prévu ? Une étude ou une réalisation en 2023 ? Monsieur le Maire, c'est une étude ou une rénovation ou c'est la rénovation sur l'étude ? Vous êtes peut-être en avance sur le ROB 2024, à mon avis. Voilà ça c'était ma première interrogation, et je voudrais revenir sur les projets aussi. Chaque année les projets, le budget participatif, on le voit depuis le ROB 2020, 2021 enfin bref, il y a toujours cette rubrique.

Les projets ont été lancés, alors je vais rentrer un peu plus dans le détail si vous le permettez, les projets ont été lancés en 2018, vous affichez 2012 projets déposés par les Pradétans, c'est très bien, 29 ont été retenus comme lauréats, 4 en 2022. À ce jour 14 projets ne sont pas réalisés ou sont en cours d'études, soit environ 50 %, donc je ne vais pas rentrer dans le détail des projets qui ne sont pas réalisés, vous le savez très bien en 2018 c'est la rénovation du mini tennis et c'est le plus vieux et le mur, je ne sais pas si un jour il verra le jour. Bref... En 2020 planter 100 arbres, ça c'est très bien, mais à mon avis la Commune participait à 20 %, puisqu'1 million d'arbres devaient être plantés d'ici 2021 lancé par la Région Sud. Je pense que les 20 arbres vous avez dû les planter, je ne sais pas, toujours est-il c'était pour un montant de 30 000 euros, mais c'est toujours en cours au niveau du budget participatif 2020. Je reviens aussi en 2021, parce qu'il y en a beaucoup qui n'ont pas été faits. Il y en a un qui me gêne beaucoup en 2021, certes il a été retenu bien entendu, c'est le réaménagement des toilettes du parc Cravero... C'est à l'étude et conception pour 40 000 euros, mais à mon avis Monsieur le Maire, le réaménagement des toilettes du parc Cravero c'est plus du domaine de la Commune que d'un projet participatif, à mon avis...

Voilà, autant je peux comprendre que ceux de 2022 ne soient pas réalisés, autant les autres, c'est navrant pour les personnes, les Pradétans qui ont porté ces projets. Pourquoi un tel retard pour la réalisation de ces projets ? Merci.

Monsieur le Maire : pas d'autre intervention ? Monsieur JOFFRE dit illezy

Monsieur JOFFRE : merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous, je vais revenir sur le ROB et sur un chapitre particulier qui concerne les impôts et taxes, notamment la taxe foncière. Donc vous l'avez soulevé, les bases locatives ont évolué à hauteur de 7 %, ce n'est pas de votre fait, c'est lié à l'évolution des prix, néanmoins la facture pour les propriétaires Pradétans va être salée de ce fait. Vous soulignez que vous n'augmenterez pas le taux communal pour cette année, vous avez dit, me semble-t-il, mais je vais vous le faire répéter, que vous ne l'augmenterez pas non plus pour les années futures, vous me le confirmerez... Néanmoins, depuis 2 ans les Pradétans souffrent de cette évolution, rappelons-nous l'année dernière, la base locative avait déjà évolué de 3,5 % me semble-t-il et vous aviez décidé en Conseil Municipal, à cette même époque, d'élever le taux communal de l'ordre de 3 points, ce qui amenait effectivement à une évolution de 7 %. Prendre 10 % cumulés l'année dernière, 7 % à nouveau cette année, nous attendons les taux intercommunaux, les taux de taxes spéciales, les GEMAPI qui vont sans doute tomber d'ici peu, ça commence à faire beaucoup. N'auriez-vous pu faire un geste cette année sur le taux communal ? Merci beaucoup.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CABOT.

Madame CABOT : merci Monsieur le Maire. Moi je reviens sur le chapitre 012, donc je reviens sur le personnel, même si j'ai déjà posé plusieurs questions en commission. Monsieur Armand CABRERA était présent avec moi, et nous avons bien discuté avec Madame PATISSOU. C'est certainement une volonté, peut-être, mais nous assistons en comparant le tableau des effectifs aux 1^{er} janvier 2022 et 2023, à une vraie précarisation du personnel. On peut le constater sur le tableau des contractuels, emplois temporaires, remplaçants, saisonniers qui sont 35 cette année au lieu de 19 l'an dernier. C'est quand même énorme 16 de plus. Pourquoi ?

Une suggestion : au lieu de payer des milliers d'heures supplémentaires, 110 900 euros en 2020, 101 654 en 2021 et 172 690 euros en 2022, soit 71 000 euros supplémentaires en 2022, vous pourriez peut-être, dans la masse salariale, recruter un ou deux agents stagiaires de préférence avec un vrai statut, une équivalence à temps plein ou à temps complet, est-ce que cela ne serait pas plus judicieux que de prendre des contractuels sans pérennité ni évolution possible ? Avec un emploi pérenne et avoir un emploi pérenne et être digne, c'est une importance capitale pour l'être humain, je le pense.

Par contre au niveau des titulaires : 9 agents en moins en 2023, d'accord il y a une belle vague de départs en retraite cette année, je le conçois. Autant je peux comprendre la réorganisation des services au niveau administratif, autant je m'étonne que 3 agents soient enlevés au social et médico-social, et 3 agents rajoutés à l'animation. Cela voudrait-il dire que les agents de crèche, par exemple, deviennent agents d'animation ou alors compléter l'ALSH avec des agents d'animation ?

Une autre question, après j'en aurai fini, selon l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, concernant la participation aux mutuelles, y a-t-il déjà eu un chiffrage sachant que la participation obligatoire au financement de la prévoyance dans la fonction publique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et celle de la complémentaire, le 1^{er} janvier 2026 ? Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : merci. Donc s'il n'y a pas d'autre intervention, on va se battre, donc je vais répondre. Alors il y a eu pas mal de points qui ont été abordés, comme quoi le débat est vivant au sein du Conseil Municipal et chacun a la parole autant qu'il veut.

Sur la taxe foncière, effectivement, Monsieur JOFFRE j'avais fait le constat avant vous. Donc on partage le même constat, la taxe foncière augmente de 7,1 %. C'est l'Assemblée Nationale qui la vote, oui ça fait une augmentation, mais la taxe d'habitation disparaît en même temps, faites le calcul, je pense que nous sommes tous gagnants, en tout cas moi je suis gagnant, et je pense qu'autour de la table à partir du moment où on ne paye plus de taxe d'habitation, on est gagnant. En tout cas ce n'est pas moi qui suis à l'Assemblée Nationale, qui ai voté les taxes, 7,1 %, ce n'est pas que pour Le Pradet, c'est pour toutes les Communes. Je note simplement qu'il y a encore certaines Communes qui sont en difficulté, parce qu'il y a certains voisins qui ont encore augmenté leurs taux pour l'année 2023, ce qui ne sera pas le cas de la Commune du Pradet.

Ensuite la clarté, elle est bien dans le document, c'est un document qui a été élaboré par les services, que je remercie. Tout y est en toute transparence. C'est clair pour ceux qui y voient clair, c'est peut-être un petit peu moins clair pour d'autres.

Je peux peut-être vous éclairer parce qu'il y a une autre question sur les investissements, alors oui les investissements, il y en a un certain nombre qui ont été listés, ils ont tous été listés. Pour répondre à votre question, oui il y a des études qui vont démarrer cette année, des travaux qui vont démarrer cette année, d'autres qui vont démarrer en 2024, peut-être même certains en 2025.

Quand on fait des programmations, et c'est pour ça que j'ai pris la précaution de dire que c'était une programmation pluriannuelle, parce que par exemple quand on prend le projet, au hasard, Pagnol, ça a commencé il y a un petit moment, il y a eu des études, il y a eu un jury de concours et auquel Monsieur JOFFRE a participé. Il y a ensuite des études dans tous les sens, c'est très long. Je pense qu'on y reviendra tout à l'heure lors de l'intervention de Madame CRISTOL GOMEZ suite à la question de Madame BRONDINO et vous dire exactement où on en est.

Ce sont des sujets qui sont longs, on vous tient informés, notamment au travers du ROB, ou du budget primitif, en mettant des chiffres, donc je peux vous dire par exemple que sur Pagnol on prévoit pour 2023 le désamiantage, la démolition de l'école provisoire, les frais d'études et puis l'installation de l'école provisoire c'est un gros morceau, ça sera détaillé tout à l'heure.

En 2024 on prévoit de dépenser 4 800 000 euros, je parle en TTC, en 2025, 3 250 000, et 2026, c'est la fin avec 560 000 euros.

Après, votre question est de savoir si ce sont des études ou des travaux. Si ça pouvait aller plus vite, je ne serais pas contre, je pense que les parents d'élèves ne seraient pas contre, personne ne serait contre, mais on va à la vitesse des projets qui sont des projets très longs. Plus les projets sont gros, plus c'est long. Il y a des études, parfois des mauvaises surprises, parfois des bonnes surprises, les bonnes surprises sont assez rares, mais les mauvaises surprises elles sont assez fréquentes.

Concernant les recettes, c'est important aussi, parce qu'on parle de dépenses assez importantes mais on a aussi des recettes en face, des subventions, donc ça prend du temps aussi d'aller chercher les subventions donc on va les chercher où on peut pour accompagner ces projets.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre, on fera aussi des aménagements, je vais laisser Cécile en parler tout à l'heure.

Ensuite les autres projets d'investissement, on a un projet d'investissement à hauteur de 600 000 euros pour le projet de Valophis qui sera donc en entrée ouest du Pradet, on aura les subventions façades qu'on donne à hauteur de 200 000 euros, ça sera peut-être un petit peu moins, la façade du CCAS (de l'ancien hôtel de ville) qu'on va faire, on l'a budgétée à hauteur de 180 000 euros, les tennis, 400 000 euros avec l'étude. On prévoit de mettre 10 000 euros dans l'étude. On refait complètement le tennis pour répondre à votre question, tout est refait à zéro. Là aussi nous irons chercher des subventions.

Ensuite il y a plusieurs travaux de mise aux normes et d'amélioration des locaux, j'en ai parlé tout à l'heure : les vestiaires du foot, 150 000 euros, la résidence autonomie à hauteur de 500 000 euros, ce n'est pas une mince affaire, mais nos anciens en ont besoin, vous savez qu'ils ont du mal à rentrer dans les douches donc les locaux ne sont plus tout à fait aux normes, on les remet aux normes, après avoir procédé à l'acquisition du bâtiment, on procède à sa rénovation.

Ensuite on a parlé tout à l'heure de la désimperméabilisation de la cour de Charles Sandro, à hauteur de 230 000 euros. Je pense qu'on la fera en 2024. Les études commencent cette année, et il y a des demandes qui sont faites pour faire des études d'écoulement des eaux, elles peuvent prendre 3 mois, comme 6 mois ou 9 mois... si je pouvais appuyer sur un bouton et que ça soit fait dans 15 jours ça serait parfait, mais ça ne se passe pas comme ça, vous en savez, je pense, quelque chose ou pas, je ne sais pas mais si vous ne le savez pas, je vous le dis !

Voilà, on est bien au-delà des 5 millions d'euros et je pense que la transparence qu'on vous doit, c'est aussi de vous dire, de vous énoncer les travaux sur lesquels on travaille. Alors, en partie sur les études, en partie sur des réalisations et puis il y a un temps administratif qu'on ne contrôle pas toujours. Il y a plein de mes collègues Maires, qui ont exactement les mêmes problèmes, qui veulent avancer sur plein de projets et parfois il y a même des recours, vous voyez sur les projets, comme quoi...

Ensuite, je suis content que ma séance de vœux vous ait plu, et on va parler de tous les projets, mais là aujourd'hui, ça ne vous a pas échappé, c'est un Conseil Municipal. Mais puisque vous me donnez l'occasion, parlons des travaux qu'on fait avec les collectivités avec lesquelles on travaille. Alors effectivement on travaille avec la Métropole et le Département, mais pas seulement, sur un certain nombre de projets, je vais parler de la piste cyclable dont la réalisation est toujours prévue au plus tard pour fin juin, en tout cas pour la tranche ferme, pour la partie optionnelle, on a fait acquérir une maison par la Métropole ce qui va nous permettre d'améliorer le projet. Voilà mais ça prend du temps, car ils relancent des études, ils refont un tracé, donc ça prend du temps Monsieur TENDIL, ça prend du temps, j'en conviens mais pour faire un beau projet il faut savoir être patient.

Ensuite, la ressourcerie. Alors il y a une enquête publique qui devrait être lancée au deuxième trimestre 2023, parce qu'il faut faire une modification de PLU pour pouvoir lancer les DCE, donc c'est un projet qui est prévu : début des travaux 2024 avec une livraison en 2025. Si on peut accélérer, là encore on accélèrera et si je n'en parle pas aujourd'hui c'est parce que c'est un projet métropolitain, même si c'est nous qui en sommes à l'origine, c'est nous qui l'avons proposé, on travaille main dans la main avec la Métropole sur ce sujet-là.

Donc j'ai parlé de la piste cyclable, j'ai parlé de la ressourcerie... le projet de port !

Alors concernant le projet de port, la mairie n'est pas partie prenante à ce stade. Je vous rappelle, et Monsieur JOFFRE était là car il fait partie du conseil d'administration de la régie du port des

Oursinières, qu'il y avait une convention de commande qui a été passée entre la région du port des Oursinières et la Métropole. La fin des dépôts c'était le 30 janvier. Maintenant il y a une analyse technique qui va se faire, une analyse administrative, une analyse financière, enfin un appel d'offres, ça passera en CAO, un maître d'œuvre sera choisi. On en est bien au stade de l'étude, aujourd'hui il n'y a pas de programme de travaux qui est prévu, c'est juste au stade des études et comme je l'ai dit aux différents riverains, aux Pradétans de façon plus générale et notamment aussi au CIL des Oursinières, le jour où le maître d'œuvre sera désigné, nous serons amenés à faire une réunion publique comme on l'a fait pour la piste cyclable, comme on va le faire pour un certain nombre d'autres sujets, de manière à informer les gens, à écouter ce qui se passe et à expliquer la façon dont la gouvernance du projet va se faire notamment sur le port des Oursinières. Voilà, je crois que je n'ai pas oublié beaucoup de projets qu'on mène avec la Métropole mais qui n'ont rien à faire dans le ROB puisque pour le coup ça coûte zéro euro à la Commune même si ça coûte de l'argent en tant que contribuable Métropolitain mais ce sont des projets qui sont hors ROB pour lesquels il n'y a pas de dépenses pour la collectivité... à part qu'un capitaine ne quitte jamais son navire, je crois que je n'ai rien oublié. Monsieur TENDIL.

Monsieur TENDIL : oui Monsieur le Maire, je reviens effectivement sur l'investissement, j'ai bien compris qu'il y a des études, ça ne se fait pas du jour au lendemain, mais ça manque de transparence sur le document... je ne serais pas intervenu pour certains points si c'était marqué à l'étude, si c'était marqué à réalisation 2023, donc ce n'est pas le cas et maintenant vous vous êtes exprimé, c'est une chose mais ça m'aurait évité d'intervenir.

Monsieur le Maire : mais on aime bien vous entendre Monsieur TENDIL !

Monsieur TENDIL : je voudrais revenir sur les budgets participatifs que vous avez lancés en 2018, je pense qu'en 2023 vous allez refaire la même chose d'ici le mois d'avril. Donc ça se cumule chaque année, ça se cumule, ça se cumule, ça se cumule, ça se cumule, mais bon un jour il va falloir quand même mettre à plat tous ces travaux qui sont prévus et que les Pradétans ont voté en plus, donc voilà ça c'était une question...

Monsieur le Maire : la réponse est qu'on y travaille. C'est comme beaucoup de Communes, on a eu du mal à recruter dernièrement. On a renforcé les services, ça va nous soulager pour pouvoir essayer d'avancer plus vite sur les projets. Je crois que tous les gens qui sont assis autour de la table, la majorité en priorité, mais vous aussi, je pense que vous êtes satisfaits quand les projets avancent, quand le cadre de vie s'améliore, quand tout avance, nous c'est pareil. Si on n'avance pas, ce n'est pas parce qu'on met des freins et qu'on bloque, c'est simplement que soit il y a des blocages administratifs, soit des blocages en termes de personnel, mais on fait tout pour que ça avance le plus vite possible, de manière à pouvoir donner ce lustre, ce cadre de vie, le rendre de plus en plus joli tous les jours. On y travaille, alors c'est vrai que ce n'est pas toujours facile mais on ne baisse pas les bras, on n'abandonne rien, on continue, on ne lâche rien, on avance sur tous les projets. Que ce soient des projets qui sont conduits avec la Métropole, des projets purement communaux. J'ai d'ailleurs oublié un projet d'assainissement qui est en train de se terminer, conduit par la Métropole, plus de 4 millions d'investissement. Alors on voit surtout les inconvénients, c'est une piste cyclable qui ne marche pas pendant des mois, les travaux devraient se finir si je ne me trompe pas d'ici 2 mois, les travaux devraient être enfin finis et ensuite le Département attaquera les travaux du pont de la Clue pour nous faire un beau carrefour comme ça a été prévu avec lui.

Donc tout ça prend du temps, mais une fois que ces travaux vont être faits on aura enterré toutes les lignes téléphoniques, parce qu'on a anticipé aussi. Bien gérer une Commune ce n'est pas simplement vous présenter un budget comme on l'a fait tout à l'heure avec des bons chiffres, les chiffres en eux-mêmes n'ont pas beaucoup d'importance, l'importance des chiffres, l'importance de dégager de l'épargne brute, l'importance d'avoir une grosse capacité d'autofinancement c'est de pouvoir continuer à investir pour la Commune, de rendre la ville encore plus attractive, c'est ce qu'on fait avec ces projets.

Ce projet d'assainissement ça permet de mettre une cuve de 63 m3, on triple la capacité de la pompe, on améliore le système d'assainissement, ça ne met pas en charge de pluvial quand il pleut et cerise sur le gâteau, on enterre les lignes téléphoniques ! C'est comme la piste cyclable, quand je parle d'une piste cyclable, c'est bien financé par la Région, par l'Etat, par l'Europe mais ce n'est pas qu'une piste cyclable, c'est une rénovation complète de la voirie, on va avoir une belle descente qui part du centre-ville et qui va jusqu'à la Garonne, alors l'étape d'après c'est de faire de la Garonne jusqu'aux Oursinières et de relier cette piste cyclable à la piste du littoral. Merci Monsieur TENDIL. Madame CABOT.

Madame CABOT : je voulais revenir sur le désimperméabilisation, c'est très dur à prononcer !

Monsieur le Maire : oui c'est très dur à prononcer alors à faire !...

Madame CABOT : justement ! alors c'est ce qu'on appelle les cours Oasis, Madame PATISSOU m'a très bien breafee là-dessus. Voilà, je la remercie. A ce sujet dans la loi climat et résilience du 22 août 2021, il faudrait une école pilote. Est-ce que c'est l'école Sandro qui devient école pilote avant Pagnol ? Ça c'est une première question.

Une deuxième question que j'ai oubliée tout à l'heure pour les subventions pour l'aide à la production de logements sociaux, vous avez parlé de l'entrée ouest effectivement, donc peut-on avoir connaissance du rapport du Préfet sur les logements sociaux, qui normalement est obligatoire chaque année ?

Donc les pistes, je pense qu'il n'y a que l'entrée ouest pour l'instant, vous n'avez parlé que de celle-ci ? Et pour les travaux de mise aux normes et d'amélioration des bâtiments communaux, quels sont les bâtiments concernés ?

Et par contre, j'ai une question à vous poser est ce que l'ancien bâtiment du foyer des anciens va être réhabilité ?

Monsieur le Maire : oui, comme tous les bâtiments ! Vous savez on ne cible pas un bâtiment, on vise tous les bâtiments, on essaye de tous les rénover au fur et à mesure de leur utilisation etc... donc il y a des besoins pour les salles associatives, il y a besoin de les rénover, le foyer des anciens il y a besoin de le rénover, je pense qu'il y a des travaux à faire même en mairie, il y a des travaux à faire dans tous les bâtiments, Pagnol normalement on la refait complètement donc il ne devrait pas y avoir de travaux à faire dans les années qui viennent, Sandro il y a du travail, on parle de désimperméabilisation, même moi j'ai du mal à le prononcer parfois, donc on travaille là-dessus.

L'amélioration du cadre de vie, c'est un travail quotidien.

L'amélioration du défi énergétique qui fait face à nos bâtiments communaux, c'est aussi un défi auquel on fait face, dans lequel on investit...

Monsieur PEZERY : oui, vous faites un calcul, les rémunérations perçues dont vous dites que les heures supplémentaires représentent environ 1,23 % des salaires versés, cette année je vois qu'il a été versé 4,9 M€ bruts au niveau des agents, l'année dernière vous aviez 2 % et quelques pour 4 millions bruts donc c'est pas dans les mêmes ratios donc je n'y comprends peut-être pas grand-chose mais je pense qu'il faudrait vérifier.

Monsieur le Maire : on vérifiera les ratios, on vous les donnera.

Monsieur PEZERY : De la même façon pour les cotisations on était à 3,3 millions d'euros l'année dernière, on est à 2 millions, pour moi il y a autant de salariés sinon plus donc j'ai du mal à comprendre pourquoi, à un moment donné on parle de ratio de 80.63 % pour les agents titulaires et quand on fait le ratio on tourne à 78 %, si vous pouviez nous expliquer ces chiffres ?

Au niveau des effectifs, il a quand même 3 domaines où ça diminue, c'est l'administratif, le médicosocial, et le technique, est ce que c'est possible d'avoir un peu les tendances, parce que c'est quand même des domaines assez importants.

Monsieur le Maire : c'est des bonnes questions qui ont dû être posées ou pas pendant la commission finances...

Monsieur PEZERY : je n'étais pas présent.

Monsieur le Maire : effectivement comme vous l'avez dit tout à l'heure c'est pas des questions auxquelles on peut répondre là parce qu'il faut refaire les calculs de ratios, je ne vais pas prendre ma calculette maintenant mais en tout cas soit on vous répondra par écrit, soit lors d'une prochaine commission finances on vous invitera, vous viendrez, vous poserez toutes vos questions avec grand plaisir. Madame RIALLAND.

Madame RIALLAND : oui merci. Vous avez indiqué, concernant la plupart des projets majeurs, qu'effectivement les projets menés par TPM c'était à votre initiative, donc je reviens sur le port où vous avez dit que vous alliez lancer une grande concertation. Alors écoutez, déjà pour moi une maîtrise d'œuvre c'est déjà une conduite opérationnelle des travaux, d'ailleurs le cahier technique portant effectivement sur la maîtrise d'œuvre pour la requalification du quartier des Oursinières, comme vous l'avez dit pour le groupement de commandes Métropole TPM et régie du port des Oursinières dont l'offre a été clôturée le 30 janvier, il est clair dedans que les Pradétans n'auront absolument pas leur mot à dire puisque la consultation n'aura pas lieu. Pour preuve, il est précisé dans le cahier technique du marché, en page 51 du CCTP, des délais d'exécution de mission très courts, 15 jours pour la validation d'un scénario. Les délais imposés ne laissent aucune place à la concertation avec la population, on voit bien que tout est déjà ficelé, pensé, je vais citer quelque chose, alors il y a des tranches fermes, et puis des tranches optionnelles.

Les tranches optionnelles, bon vous avez : réfection, renforcement de la digue endommagée... la digue qui est communale je crois... aménagement d'un belvédère, mise aux normes du bâtiment Capitainerie, avec des scénarios qui vont jusqu'à la destruction de la Capitainerie, avec déplacement des services sur un autre bâtiment communal, restructuration des espaces, de la place devant la Capitainerie, on parle de désimperméabilisation encore une fois, scénario à étudier pouvant aller jusqu'à la suppression de l'aire de carénage, avec redistribution de l'espace toujours en vue de désimperméabiliser le port. On voit bien que la réflexion, elle est déjà fortement avancée et qu'effectivement le projet est bien ficelé, que nous en sommes à choisir le maître d'œuvre et c'est dire si le projet est avancé. Au mieux ! alors si... une petite concertation sur la mise en place

des travaux est prévue, c'est bien loin de l'attente des Pradétans et de sûrement attendent qu'on les implique bien en amont de ces projets. Merci.

Monsieur le Maire : comme quoi les choses sont claires puisque tout est dans le document. Alors vous avez donné lecture d'un extrait de la page 51, je vous invite à relire la page n°1 plutôt, où il est expliqué que c'est simplement une étude qui est lancée, que toutes les options sont ouvertes, que rien n'est décidé. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de le dire au CIL des Oursinières, que j'ai fait venir il y a un ou deux mois, je ne sais plus qui était présent ou pas présent, on a fait venir tout le conseil d'administration du CIL des Oursinières parce qu'ils avaient bizarrement la même lecture que vous, c'est-à-dire que tout était calé à l'avance etc... c'est faux et archi faux ! Donc vous essayez de faire croire des choses qui sont fausses, rien n'a été calé, rien n'a été décidé, au contraire, c'est bien pour ça qu'on lance une maîtrise d'œuvre, c'est bien pour ça que dans le document on a prévu toutes les possibilités, tout est ouvert. Comme je l'ai dit, il y aura une réunion publique, il y aura un début de concertation, on verra quelles sont les modalités de la concertation ; le CIL des Oursinières sera consulté, la régie du port sera plus que consultée car elle est partie prenante dans l'écriture de la maîtrise d'œuvre, et puis au-delà du CIL, au-delà des riverains, au-delà des commerçants, ça sera tous les Pradétans puisque c'est un projet d'importance municipale, et je dirai même Métropolitain, c'est un port, c'est un quartier qui mérite d'être mis en valeur, et c'est ce qu'on va faire, et bien sûr que la parole sera laissée à chacune et à chacun contrairement à ce que vous voulez laisser croire.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? non, et bien écoutez, le débat est donc terminé et je vous remercie de prendre acte que le débat a bien eu lieu.

Qui est contre prendre acte qu'on a bien débattu ? qui s'abstient ? qui est pour ?

A l'unanimité nous avons bien débattu comme nous le faisons à chaque fois !

Vote : adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

Monsieur le Maire : délibération suivante, c'est au sujet des subventions façades, Jean-François PLANES.

23-DCM-DGS-015 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE FACADES – IMMEUBLE LE FLAMENCQ.

Monsieur PLANES : bonjour à tous, donc vous avez l'habitude maintenant, les attributions de subventions de façades c'est récurrent, à chaque conseil vous y avez droit.

Je vais donc vous relire très rapidement qu'il y a une demande de subvention qui a été formulée par le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Flamencq à la ville.

CONSIDERANT que la commune octroie des subventions pour les ravalements des façades des immeubles situées dans le périmètre du cœur de ville,

CONSIDERANT que la demande de subvention se situe dans le périmètre subventionnable,

CONSIDERANT que la demande a reçu un avis favorable du service de l'urbanisme et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation délivrée,

Le Conseil Municipal approuve une subvention d'un montant de 9 579.37 € attribuée à NESTENN, Syndicat de copropriété de l'immeuble LE FLAMENCQ, suivant les modalités des délibérations susvisées.

Monsieur le Maire : merci. Pas de question ? je vous propose de passer au vote.
Qui est contre ? abstention ? pour ? unanimité, je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

Délibération suivante, ça concerne une mise à jour des statuts, Martine CLOPIN.

23-DCM-DGS-016 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN DE LA PRATIQUE DES SPORTS DE GLACE.

Madame CLOPIN : cette délibération concerne des modifications de statuts qui sont très vieux. Il datent de 1986, donc il est évident qu'il faut une mise à jour de ces statuts et donc il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat tels qu'annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Pas de question ? Monsieur TENDIL.

Monsieur TENDIL : Monsieur le Maire, ce statut pour moi, il manque de clarté. Il y a des incohérences justement à ce sujet. A mon avis, ça manque de rigueur et je vous demande une mise à jour des membres du bureau en termes de délégués titulaires et suppléants. Il n'y a d'ailleurs aucun organigramme qui nous donne les noms des délégués de chaque Commune. A savoir, l'article 8 des statuts, le nombre de délégués est fixé à 3 délégués titulaires par Commune et 2 délégués suppléants au minimum et 3 au maximum. Or je ne vois sur le document pour le Pradet que 2 conseillers municipaux, à La Garde, il y en a 6 dont un délégué titulaire et un suppléant, Toulon 4 membres, 1 délégué titulaire uniquement, Le Pradet 2 membres, 1 délégué titulaire, Le Revest il y a 3 membres mais il n'y a pas de délégué à priori nommé.

Au niveau du comité syndical, il est prévu 3 vice-Présidents (l'article 8 A) alors que 2 sont mentionnés au comité syndical et sont de La Garde. Peu importe. A croire qu'il n'y a pas de relecture des statuts. La Garde vous transmet des documents et vous ne prenez pas le temps à mon avis de les relire. Vous avez donc validé sans regarder. Votre confiance envers le Syndicat est entière. Voilà et ma dernière question, qu'avez-vous prévu pour le public du Pradet bien sûr, de tout âge, les jeunes scolaires etc..., comme le prévoit l'article 1 des statuts, au niveau communication ? Merci.

Monsieur le Maire : effectivement, on fait confiance à la Ville de La Garde et au Syndicat. Peut-être pas vous. Alors, s'il y a des anomalies, faites un courrier, parce que ces statuts ont été déjà validés par Toulon, validés par la Ville de La Garde. On fait une totale confiance à la rédaction qui a été faite par les services du Syndicat, appuyés par la Ville de La Garde et par un cabinet d'avocats. S'il y a quelque chose qui ne vous convient pas, ce que je vous invite à faire, parce que là on est dans une démarche juridique, c'est de nous écrire un courrier et un courrier au Président du Syndicat. Mais effectivement notre soutien est total et entier. Alors on va passer au vote...
Madame CABOT.

Madame CABOT : je reprends le petit encart au-dessus du Syndicat de la patinoire. Il semblerait que les membres qui ont pris part à la délibération soit en présentiel, ils étaient 5, soit par procuration, ils étaient 4, soit au nombre de 9 et pas 12 comme indiqué sur le document. Étaient présents Monsieur LODEVIC, Monsieur JEROME, Mesdames CLOPIN, MARTINO, MORILLION, Monsieur PARDIGON, Mesdames DUPRE-BARRY, CHESNAUD, BROCHEN. Je ne compte pas les absents, Madame MONDONE et Monsieur GALIANO, ce qui fait quand même, pas 12 mais 11. Donc là aussi il y a une petite erreur. Et une autre petite question si ça ne vous dérange pas, si je peux continuer, je reviens sur la délibération du 14 juin 2021 dont j'ai parlé avec Madame PATISSOU pendant la commission. J'ai bien compris que cette délibération avait pour but d'autoriser Monsieur le Maire à négocier l'accord de sortie du Syndicat et de le signer. A l'époque, vous aviez invoqué les contraintes budgétaires que subissaient la Commune du Pradet et les projets à venir qu'il fallait financer. Si je reviens sur le dernier Conseil Municipal, dans le compte rendu, il est écrit page 41 « même si on avait pris une délibération de principe à l'époque, la sortie du Syndicat de la patinoire, aujourd'hui, n'est plus d'actualité. Donc les statuts ont été revus pour une meilleure gouvernance. Vos représentants ont été écoutés, différentes améliorations ont été apportées. Mais la précédente délibération existe toujours dans l'ordonnancement juridique. Pourquoi ne pas l'abroger puisque la sortie n'est plus d'actualité ? D'autre part, ce dont on a discuté aussi, pourquoi rester dans un Syndicat alors que dans les projets scolaires, qui sont apparemment en train de changer, il n'y a aucune participation des écoliers Pradétans ? Et aussi quelle serait la quote-part financière pour quitter le Syndicat, c'est une question en suspens.

Monsieur le Maire : ce que j'aime bien, c'est que vous faites les questions et les réponses, ça va me simplifier la réponse...

Madame CABOT : non non non je ne fais pas la réponse, je ne la connais pas !

Monsieur le Maire : vous faites les questions et vous faites les réponses puisque vous avez déjà eu un certain nombre de réponses qui ont été données à la dernière commission. Donc je vous répète exactement les mêmes réponses : oui il y a aujourd'hui des discussions pour que la patinoire passe à la Métropole. Je ne sais pas si ça ira jusqu'au bout. Je pense que oui mais sortir aujourd'hui du Syndicat, dépenser 2 ou 300 000 € pour sortir d'un Syndicat qui va peut-être disparaître dans un an, il faut m'expliquer la logique financière. Moi je ne la vois pas à titre personnel. Donc on reste en statu quo, on fait confiance au Syndicat, on fait confiance à la Ville de La Garde. Vous avez le droit de ne pas leur faire confiance, nous on leur fait confiance.

Madame CABOT : Monsieur le Maire ce n'est pas que je ne leur fais pas confiance, je remarque juste quelques irrégularités, c'est tout...

Monsieur le Maire : c'est ce que je vous dis, si vous pensez qu'il y a des irrégularités, faites un courrier et expliquez les nombreuses irrégularités... Moi je n'en vois pas. On travaille dans de bonnes conditions avec le Syndicat, avec tous les représentants syndicaux, tout se passe bien.
Madame RIALLAND.

Madame RIALLAND : Monsieur le Maire, il y a des personnes qui siègent au Syndicat, de la Commune. On est aujourd'hui au Conseil Municipal du Pradet, on vous pose des questions, elles sont simples, elles sont claires, et je pense que vous pourriez avoir la réponse. Vous avez peut-être étudié le PV vous aussi. Merci.

Monsieur le Maire : les réponses ont déjà été données. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autre question ? je vous propose de passer au vote.

Ça a déjà été adopté par La Garde et par Toulon d'ailleurs...

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe de Madame RIALLAND. Qui est pour ? Je vous remercie.

Madame CABOT : le groupe des non-inscrits !

Monsieur le Maire : le groupe des non-inscrits, Madame CABOT, Madame TENDIL, Madame RIALLAND et Madame TIAR.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

4 ABSTENTIONS (Denis TENDIL, Martine CABOT, Valérie RIALLAND, Viviane TIAR)

Monsieur le Maire : la question suivante, concerne la présentation du rapport d'activités annuelle du Syndicat intercommunal de la mine de Cap Garonne, Christian un petit mot ?

23-DCM-DGS-017 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MINE CAP GARONNE.

Monsieur GARNIER : volontiers, merci Monsieur le Maire.

Ce rapport concerne l'exercice 2021 donc je l'ai presque oublié, parce que beaucoup de choses se sont passées entre temps. Simplement je vous dirai, mais je pense que vous l'avez lu, que c'était une période un petit peu particulière puisque l'activité de la mine Cap Garonne a été perturbée par les fermetures suite aux mesures sanitaires du Covid, et par 14 jours de fermeture dus à l'interdiction d'accès aux massifs, ce qui a permis avec l'équipe de réaliser un certain nombre de travaux en profitant des périodes où le public n'était pas là. Notamment, vous le savez, je vous l'ai déjà dit, le conseil de la mine avait mis en priorité tous les travaux de mise à niveau de la sécurité. Donc ces travaux de mise en sécurité intérieure ont été réalisés dans cet exercice 2021 et ils sont actuellement en cours de finition. On est maintenant aussi en cours de finition sur les travaux de mise en sécurité extérieure, notamment pour la défense incendie.

Sur le plan de la réalisation, on a eu des résultats satisfaisants compte tenu d'une augmentation de la fréquentation. C'était lié principalement à la mise en route d'expositions temporaires, ce qui a permis à des gens qui avaient déjà visité la mine de Cap Garonne, sur le plan de la minéralogie et de la cristallographie, de découvrir d'autres choses, donc de recycler la venue de gens qui

connaissaient la mine depuis un certain temps et qui découvrent à l'occasion de ses expositions temporaires, de nouveaux sujets.

Voilà ce que j'ai à dire sur l'exercice 2021 et j'aurais plaisir à répondre à vos questions bien volontiers.

Monsieur le Maire : merci Christian et j'en profite pour saluer le travail que tu fais à la mine. Tu as dynamisé cette belle structure, donc c'est parfait. On a même eu des reportages sur France 3, sur TF1, partout, c'est parfait. Merci.

Monsieur GARNIER : C'est grâce à l'équipe !

Monsieur le Maire : c'est ça ! Est ce qu'il y a des questions ? Pas de question... Donc il n'y a pas de vote, c'est simplement une présentation du rapport.

Vote : s'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

On en a fini pour les 4 points de l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il y a ensuite les décisions en communication et il y a 3 questions qui ont été posées par Madame BRONDINO, qui va nous les poser, une par une. Auparavant, Monsieur TENDIL a demandé la parole.

Monsieur TENDIL : monsieur le Maire, je voudrais faire un rectificatif, puisque tout est enregistré et écrit, mon épouse n'est pas là c'est moi qui suis au Conseil Municipal. Voilà donc c'est juste un rappel.

Monsieur le Maire : je n'ai pas fait attention, pardon alors.

Madame RIALLAND : vous avez surnommé « Madame » TENDIL et c'est vrai que le rapport égalité femme/homme, c'est aujourd'hui normalement au sujet du Conseil. Bon il est un peu mince, il est inscrit dans l'ensemble du rapport d'orientations budgétaire, il est un peu mince mais bon Monsieur le Maire... Heu... C'est toujours Monsieur TENDIL !

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY.

Monsieur PEZERY : oui donc avant de laisser la parole à Marina BRONDINO, j'aurais voulu avoir des explications sur 3 décisions en communication. Alors 2 qui sont simples c'est... alors je cite les noms puisqu'ils sont marqués dans les décisions... Monsieur [REDACTED], Monsieur [REDACTED]. J'aimerais au moins connaître la teneur de cette nécessité de faire appel à un avocat ? Est-ce que c'est un problème d'urbanisme, un problème de...

Monsieur le Maire : j'ai demandé la confirmation et s'agissant de décisions en justice, je préfère ne pas évoquer le sujet. Mais c'est une matière d'urbanisme, c'est tout ce que je peux vous dire.

Monsieur PEZERY : d'accord, c'était juste pour avoir la teneur.

Ensuite je voudrais évoquer la décision qui concerne la protection fonctionnelle d'un agent. Alors je ne connaissais pas Monsieur [REDACTED], donc j'apprendrais peut-être à le connaître. J'ai du mal à percevoir cette prise de décision, dans le sens où quelles que soient les raisons de l'altercation entre deux personnes, je considère que vous êtes à charge contre Monsieur [REDACTED], en prenant fait et cause. Si vous prenez la défense, la protection fonctionnelle d'un agent ça veut dire que dans le cadre de ses fonctions, un agent sous ses ordres

lui a manqué de respect, l'a agressé. C'est ce qui est marqué dans la note. Mais je considère qu'on ne sait pas pourquoi cette personne-là s'est tenue comme ça.

Monsieur le Maire : est ce qu'il y avait d'autres points ? Non ? Alors Madame BRONDINO vous avez trois questions, on vous écoute.

Monsieur JOFFRE : je vais prendre en charge la première question, Marina BRONDINO prendra en charge les deux suivantes. La première concerne Intermarché rue Marie Mauron. Lors de l'assemblée générale du CIL Le Pradet Nord-Ouest qui s'est tenue le 27 janvier, l'agrandissement d'Intermarché a été évoqué par la propriétaire elle-même sur un terrain qui est en zone résidentielle et non en zone commerciale. Var Matin relate qu'un permis est déposé. Je crois que ce n'est pas encore le cas : Quelle sera l'attitude de la mairie vis-à-vis de ce permis d'agrandissement de ce supermarché pour une surface à priori de 200 m² ?

Monsieur PLANES : et bien écoutez, ça me permet de vous rappeler certains cas de figure. Vous savez très bien que la demande peut être soumise à décision et là vous avez accès au dossier sans problème, soit la demande est en cours d'instruction et là on ne peut rien vous en dire. Et c'est le cas en fait, vous l'avez compris, vous l'avez dit vous-même il y a 30 secondes. Le projet du permis de construire est en cours d'instruction. Nous n'avons pas encore pris de décision. Nous sommes en attente, de mémoire, des avis des différents partenaires. Donc je ne peux rien vous dire hormis que la date limite de l'instruction est au mois de mai. Je profite également de l'occasion pour préciser que le domaine de l'urbanisme n'est pas ni le fait du Prince, ni le règne, d'une manière comme d'une autre, de l'arbitraire. Nous avons un permis de construire qui a été déposé. Nous l'instruisons. Soit il ne sera pas conforme et à ce moment-là, il ne passera pas, soit il sera conforme et dans ce cas, vous serez à même de le consulter au service de l'urbanisme dès qu'il sera instruit. Je voudrais également préciser quelque chose sur la zone sur laquelle il y a l'Intermarché, qui d'ailleurs a été construit il y a relativement longtemps. Mes prédécesseurs s'étaient déjà penchés sur le problème de la zone listée au PLU. En fait, ce n'est pas une zone résidentielle mais une zone mixte à dominante résidentielle qui n'empêche pas les activités commerciales comme celles d'un supermarché. Voilà.

Monsieur le Maire : merci, question numéro 2 !

Madame BRONDINO : je vais commencer par la 3ème du coup, ça aura une logique. Je rappelle donc que ces questions ne sont pas de mon fait, mais du fait des habitants du quartier, pour bien recentrer le débat. Il a été reporté devant l' élu qui était à la mairie le jour de ce CIL...

Monsieur le Maire : Madame BRONDINO, c'est une question qui provient de vous, il n'y a pas des habitants qui vous demandent de poser des questions. Aujourd'hui, si vous êtes conseillère municipale, vous posez une question en tant que conseillère municipale.

Madame BRONDINO : oui au nom des habitants.

Monsieur le Maire : on parle tous au nom des habitants mais je pense qu'il faut juste prendre ses responsabilités. Vous ne parlez pas au nom des habitants, vous parlez en votre propre nom.

Madame BRONDINO : bien sûr, mais il est important pour eux d'avoir la réponse, c'est ce qui compte. Il a été rapporté le fait que plusieurs jeunes au Pradet, depuis cet été, sont la cause de

nuisances et de faits de violence, dans les quartiers notamment des Gravettes et aux abords de l'église depuis cet été. Il leur a été répondu qu'il ne faut quand même pas se plaindre parce qu'effectivement on n'est pas à la Seyne-sur-Mer. Alors c'est un fait sauf que la question ce jour-là était précisément de savoir si quelque chose est mis en place par la mairie pour éviter que ces faits ne se reproduisent ?

Monsieur VENNET : bonjour à tous et à toutes. Nous avons évidemment été alertés par les riverains du quartier des Gravettes et ceux du jardin Lantrua, qu'il y avait des nuisances nocturnes provoquées par des rassemblements répétés de quelques jeunes Pradétans au cours de l'été dernier. Notre collègue fait état également dans sa question de violences commises par ces jeunes et ce que la Commune met en place pour la sécurité en général du Pradet.

En ce qui concerne la sécurité générale du Pradet, la municipalité a pris les dispositions suivantes :

- Amélioration de la couverture vidéo de la commune. L'étude sur le terrain a été réalisée par le chef de la Police Municipale, une délégation de l'UGAP, de la SNEF (le fournisseur des caméras) et moi-même. Nous avons opté pour la mise en place d'une vingtaine de caméras fixes en supplément et étudié l'achat de deux caméras à lecteurs de plaques. Il s'agit d'un matériel très performant mais beaucoup plus onéreux. L'accent a été mis sur la surveillance du littoral, notamment à la Garonne et aux Oursinières ainsi que les entrées de ville. Les dossiers financiers et administratifs sont en cours d'étude. Actuellement nous attendons le retour du devis de la SNEF. Nous allons procéder à l'achat de barrières anti-intrusion afin d'être plus opérationnels lors des rassemblements de foule. Ces dernières pourront être disposées plus rapidement et pourront être manutentionnées par les agents de la Police Municipale. Elles seront livrées très prochainement.
- Concernant la mise en place du CLSPD, pour répondre à Madame CABOT, les réunions mensuelles avec les services de police de l'Etat sont déjà mises en place. Comme des prises de contact régulières avec les juristes de quartier sur les affaires confiées au délégué du Procureur, un échange d'informations sur les interdictions de paraître (ce sont les anciennes interdictions de séjour), sur notre Commune ou même dans le Département. Ce qui reste à finaliser c'est une signature des conventions sur le rappel à l'ordre et la transaction pénale. Ces dispositifs permettront de recadrer les jeunes mais également les majeurs sur des faits répréhensibles et les infractions aux arrêtés du Maire, mais également de traiter en direct des infractions de 5ème classe. C'est-à-dire que la Commune peut traiter directement pour obtenir réparation des dégradations, des détériorations ou dépôts sauvages, avec les délinquants sous la tutelle du Procureur de la République. Donc ces procédures ne passent pas au Tribunal, c'est une transaction amiable entre la Commune et le délinquant, ce qui est très rapide et ça permet à la Commune d'être indemnisée.

Sur la réunion tenue mensuellement entre le Commissariat de Police de La Garde, le chef de la Police municipale et moi-même, il ressort du dernier entretien que les fêtes de fin d'année se sont bien passées et qu'actuellement il y a très peu de faits délictuels sur la Commune, voire insignifiants pour une commune de cette taille. Alors en ce qui concerne les statistiques, nous n'avons nullement à rougir des communes environnantes. À noter que grâce à notre collaboration, et notamment à la Police Municipale bien sûr, le cambrioleur qui sévissait à l'automne sur toute la commune, et sur les communes environnantes, a été appréhendé en fin d'année. Il avait commis d'innombrables cambriolages, au moins une dizaine sur le Pradet.

- Des caméras vidéo vont être installées dans le jardin public. Ce dispositif permettra d'identifier les auteurs de troubles. Les horaires des agents de la Police Municipale vont être étendus en soirée cet été.
- Nous avons également travaillé sur la fermeture du bois de Courbebaisse avec TPM. Pour information, la Police Municipale va intervenir pour des opérations contre le harcèlement dans les écoles ; le permis piétons pour les élèves de CE2 sera lancé au printemps avec la collaboration des instituteurs ; l'éducation routière sera dispensée par la PM à l'intérieur des établissements.
- En ce qui concerne la question spécifique pour les jeunes ayant causé des troubles, ce sont des faits qui se sont produits pendant l'été 2022. Nous arrivons pratiquement au printemps 2023. Effectivement ils ont causé des nuisances cet été, ils ont été verbalisés pour tapage et diverses infractions à la circulation. Lors des interventions, les parents ont été sollicités afin de venir récupérer leurs gamins. Les parents des enfants mineurs ont été convoqués en mairie et reçus par le Chef de la Police et moi-même. Une sorte de rappel à l'ordre. Je me suis rendu au commissariat de Police pour évoquer les violences qu'on pouvait imputer à ces jeunes. Actuellement, il n'y a aucune plainte qui a été déposée pour violence et qu'on peut attribuer à ces jeunes. Aucune ! Concernant les délits commis dans le secteur des Gravettes, cela fait plusieurs mois qu'aucun fait délictuel n'a été recensé.

Voilà, une petite information de dernière minute, alors je ne sais pas si c'est par rapport à nos interventions ou les contacts avec la Police Municipale, mais le chef de bande, du moins celui qui se considérait comme tel, a quitté Le Pradet. Il s'est engagé dans la Marine et actuellement il vogue sur le Charles de Gaulle.

Monsieur le Maire : bonne route alors ! Troisième question, Madame BRONDINO.
Madame BRONDINO ? Ah... Monsieur PEZERY.

Monsieur PEZERY : oui juste une petite intervention. Je suppose que certaines de ces mesures auront une efficacité importante. Par contre j'aimerais bien que lors du prochain Conseil Municipal vous nous fassiez la présentation du secteur prévention plutôt que répression. Parce que là, on est uniquement dans la répression. On met des caméras certes ça peut aider.

Monsieur le Maire : moi je remercie Serge pour son intervention et puis pour le travail qu'il effectue avec la Police Municipale pour sécuriser notre belle commune. Vous savez, les caméras de vidéoprotection, il y a deux grands volets. Il y a un volet de prévention justement parce que quand les délinquants savent qu'ils peuvent être filmés, et bien il y a un peu moins de délinquants et puis le second volet, ce n'est pas non plus de la répression, c'est de la résolution d'affaires.
Troisième question Madame BRONDINO.

Madame BRONDINO : merci. La 3ème c'était une question par rapports aux aménagements qui sont prévus aux abords de la nouvelle école Marcel Pagnol. La question a été soulevée en CIL. Il a été répondu qu'il s'agissait là de rumeurs et qu'il n'y avait pas de structures à destination des enfants qui était prévue autour. Madame GOMEZ, vous aviez annoncé au conseil du 3 octobre dernier, je vous cite « plusieurs aménagements publics comme une aire de jeux pour enfants et un city stade notamment ». Je sais que l'avant-projet définitif a été validé fin janvier en présence du

groupement d'architectes et des parties prenantes et donc la question était de savoir si effectivement ceci est maintenu, s'il y a une modification de projet ou pas ? L'idée est en fait, ce jour, d'ouvrir le débat, la discussion, pour être écoutés et entendus sur le fait que les gens du quartier ne souhaiteraient pas que les mêmes faits qui ont été cités précédemment puissent se reproduire. Merci.

Madame CRISTOL GOMEZ : alors concernant le projet de l'école, je voudrais déjà rappeler qu'il est le fruit d'une très large consultation. Depuis le début. Ça fait presque 3 ans maintenant, donc il y a eu concertation avec la communauté éducative bien sûr, directrice, directeur d'école, tous les enseignants, les personnels de l'école, les agents de la restauration scolaire, les parents d'élèves. On a recueilli tous leurs besoins, on a associé tous les usagers à l'élaboration du cahier des charges. Concernant les riverains, on les a aussi rencontrés pour présenter le projet et pour répondre à leurs questions. Ce travail de concertation s'est poursuivi au moment du choix de la maîtrise d'œuvre et du concours d'architectes. L'opposition municipale était aussi présente et on avait aussi invité à la CAO le directeur et la directrice des écoles Marcel Pagnol qui ont aussi participé au choix du projet. Et parmi les attentes exprimées, que l'on a relevées lors de la concertation, il y avait la demande des enseignants d'aménager un petit terrain permettant aux enfants de faire du sport sans être obligés de se déplacer jusqu'au gymnase. Donc cette petite aire sportive permettra notamment aux enseignants de suivre les nouvelles directives de l'Éducation Nationale qui demandent de développer 30 minutes d'activité physique quotidienne pour les élèves. Donc ça, c'était une forte demande des enseignants pour le fonctionnement de l'école qu'il y ait un petit terrain multi sports, donc ce sera bien le cas.

Une autre demande était celle des parents d'élèves de pouvoir disposer, à la sortie de l'école, d'un espace ombragé, d'une petite aire de jeux pour partager des moments conviviaux entre parents et enfants à la sortie de l'école. C'est aussi quelque chose dont nous avons tenu compte dans l'élaboration du projet. Donc il y aura bien, comme prévu, à la sortie de l'école, une petite aire. C'est d'ailleurs le cas actuellement. Pour l'instant, c'est un petit terrain, qui n'est pas aménagé, il y a quelques bancs où les parents ont plaisir à se retrouver, échanger, les enfants jouent, goûtent à la sortie de l'école. Donc nous allons leur proposer quelque chose de beaucoup plus convivial et confortable pour passer un bon moment à la sortie de l'école comme demandé par les parents.

Effectivement la reconstruction du groupe scolaire Marcel Pagnol, c'est un gros projet, c'est un projet important, un projet majeur, un projet qui va concerner à peu près 320 élèves, ce qui représente la moitié des enfants qui sont dans les écoles publiques du Pradet. Elle suscite beaucoup d'attente de la part des Pradétans et je vous confirme, comme on l'avait annoncé, que ce projet sera présenté lors d'une réunion publique au printemps prochain. Donc les riverains y seront évidemment conviés. Les parents d'élèves et tous les Pradétans qui le souhaitent pourront voir ce projet et poser toutes les questions. Les dates ne sont pas encore fixées, mais il y aura une large communication sur la date prévue pour cette présentation.

Je voulais terminer en faisant un petit point sur l'avancement du projet. Donc effectivement l'avant-projet définitif a été validé la semaine dernière et dans le courant de cette semaine, l'autorisation de travaux pour l'installation des Algeco de l'école provisoire va être déposée. A la rentrée prochaine, rentrée 2023, les 320 élèves seront installés et pourront faire leur rentrée dans l'école provisoire. Également le permis de construire de l'école définitive sera déposé cette semaine avec un démarrage des travaux pendant l'été 2023, avec le démarrage de la déconstruction.

Au niveau de la concertation, on a concerté pour le cahier des charges mais on continue à mener ce projet main dans la main avec tous les utilisateurs, parce que cette école on veut la construire ensemble et évidemment on concerte aussi les parents d'élèves parce qu'ils posent beaucoup de question. Ils aimeraient savoir dans quelles conditions vont être accueillis les élèves dans l'école provisoire puisque les échéances approchent. Donc évidemment, ils auront des réponses lors des réunions publiques mais pas seulement. On parle du projet dans tous les conseils d'école, avec les représentants de parents élus et d'ailleurs on a fait récemment un conseil d'école extraordinaire spécifique pour parler avec les parents d'élèves élus du projet d'école provisoire. Donc on a pu leur montrer les plans de l'école, ce qui était prévu, les questions d'organisation qui restaient encore à travailler pour voir avec eux et afin d'organiser au mieux cette période transitoire dans cette école provisoire qui va quand même durer deux années scolaires. Voilà.

Madame BRONDINO : merci.

Monsieur le Maire : merci. Je crois qu'on a fini avec les questions, je vous remercie de ce Conseil Municipal...

Madame RIALLAND : on a encore des questions !

Monsieur le Maire : alors ces questions, on va y répondre rapidement mais il faut poser des questions écrites comme l'a fait le groupe... Laissez-moi parler Madame RIALLAND s'il vous plaît, c'est une question de politesse... Donc simplement il faut poser les questions à l'avance de manière à ce qu'on puisse y répondre. Néanmoins je vais quand même vous laisser la parole mais la prochaine fois pensez à envoyer vos questions par avance de manière à ce qu'on puisse préparer. En fonction des questions que vous allez poser, soit je répondrai par oral, soit on fera les réponses écrites, soit on répondra au prochain Conseil Municipal. Je vous écoute.

Madame RIALLAND : mais Monsieur le Maire, j'ai absolument bien compris, c'est pas la peine d'avoir ce ton condescendant avec moi. Je voulais juste reposer une question en complément. J'ai laissé mon tour. En complément de ce qui avait été indiqué par Monsieur VENNET. Donc c'est pas un nouveau sujet, rien à voir, c'est juste une petite question. Je voulais juste savoir, le CLSPD il est régi par le Code de la sécurité intérieure. C'est un organe très clairement défini, et en fait vous l'avez réuni ou pas. J'ai pas bien compris la réponse, tout simplement. Est ce qu'il a été réuni en tant que tel, le CLSPD ?

Monsieur VENNET : oui le CLSPD a été réuni avec le Procureur de la République, le Directeur de Cabinet du Préfet, voilà. Maintenant il faut le finaliser au niveau administratif. C'est tout.

Madame RIALLAND : Oui parce que pour moi, un CLSPD il y a beaucoup plus d'intervenants que ça. Donc il n'a pas été réuni en tant que tel.

Monsieur le Maire : écoutez, Monsieur VENNET vous a répondu, il a été réuni ! Madame CABOT je vois que vous avez une question aussi.

Madame CABOT : alors moi j'ai un petit questionnaire au sujet du groupement de commande des collectivités territoriales. Madame ASCIONE peut-être pourra me répondre puisque c'est elle qui est chargée....

Monsieur le Maire : c'est dans les décisions en communication ou pas ?

Madame CABOT : oui c'est par rapport au groupement d'achat. Juste je voulais savoir, c'est très court, j'ai eu beau chercher dans la convention, qui nous avait été donnée l'année dernière, que nous avons votée « pour », mais je n'ai pas trouvé la contribution annuelle, alors je ne sais pas quel est le montant que l'on verse à ce groupement d'achat par rapport au SIVAD.

Monsieur le Maire : alors écoutez, on va poser la question aux services, on vous répondra par écrit.

Madame CABOT : d'accord.

Monsieur le Maire : je vous remercie pour votre présence au Conseil Municipal. Je vous souhaite une bonne fin de journée, une bonne semaine et au plaisir de vous croiser au Pradet. Au revoir !

La séance est levée à 15h30.

Le secrétaire de séance
Marine DESIDERI

Le Maire,
Hervé STASSINOS

Monsieur le Maire : c'est dans les décisions en communication en pas

Madame CABOT : oui c'est par rapport au groupement d'achat. Juste je voulais savoir, c'est très court, j'ai eu beau chercher dans la convention, qui nous avait été donnée l'année dernière, que nous avons votée « pour », mais je n'ai pas trouvé la contribution annuelle, alors je ne sais pas quel est le montant que l'on verse à ce groupement d'achat par rapport au SIVAD.

Monsieur le Maire : alors écoutez, on va poser la question aux services, on vous répondra par écrit.

Madame CABOT : d'accord.

Monsieur le Maire : je vous remercie pour votre présence au conseil municipal je vous souhaite une bonne fin de journée, une bonne semaine et au plaisir de vous croiser au Pradet. Au revoir !

La séance est levée à 15h30.

Le secrétaire de séance
Marine DESIDERI



Le Maire,
Hervé STASSINOS

